



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

OPOSICIÓN AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES DE HACIENDA DEL ESTADO

(CONVOCATORIA RESOLUCIÓN DE 6 DE NOVIEMBRE DE 2017, BOE 15 DE NOVIEMBRE DE 2017)

EJERCICIO DE IDIOMAS

FRANCÉS

5 de mayo de 2018

Nota: En el test, las respuestas incorrectas no penalizan.

1. à votre demande une facture.
 - a) Joignes
 - b) Joignez
 - c) Joigniez
 - d) Joiegniez

2. Le cas, l'enregistrement sera complété par le chargé de l'accueil.
 - a) échéant
 - b) échouée
 - c) décliné
 - d) délassé

3. la sentinelle, tout le monde dormait à la caserne.
 - a) Au fur et à mesure
 - b) Ensuite
 - c) Hormis
 - d) Parmi

4. Le contribuable et son représentant ont besoin de plusieurs attestations. Ils les ont au bureau.
 - a) demandé
 - b) demandée
 - c) demandés
 - d) demandées

5. Le contribuable une demande d'attestation.
 - a) a déposé
 - b) a déposée
 - c) a délivré
 - d) est délivrée

6. Un synonyme de détresse.
- a) joie
 - b) désarroi
 - c) calme
 - d) inertie
7. La à la source n'est pas une obligation pour le contribuable forfaitaire.
- a) retenu
 - b) retenûe
 - c) retenue
 - d) restriction
8. À partir de 2017, plus aucun commerçant ne sera autorisé à utiliser les traditionnels sacs plastiques jetables, sous peine d'avoir une
- a) fuite
 - b) avertissement
 - c) doléance
 - d) amende
9. Le peintre ne reçoit aucune pour sa coopération bénévole avec la fondation.
- a) gage
 - b) rémunération
 - c) retribution
 - d) paiement
10. Ce grand blond qui est le tenancier du bistrot ne pas aux protestations de ses clients.
- a) proclame
 - b) déduit
 - c) témoigne
 - d) riposte

11. Veuillez montrer votre payant à renouvellement mensuel.

- a) bonus
- b) abonnement
- c) visa
- d) bonification

12. Avant la fin du séminaire, les des réunions principales seront révisés par le secrétariat.

- a) comptes-rendus
- b) comptes-rendues
- c) procès-verbales
- d) procédures verbales

13. Le garçon tandis que ses camarades hurlaient.

- a) sanglotais
- b) sanglotait
- c) sanglote
- d) sanglotera

14. Le centre de sports est fermé travaux pendant les vacances de Pâques.

- a) pour
- b) par
- c) vers
- d) de

15. Il n'a pas ôté sa veste et sa cravate le code vestimentaire.

- a) dans
- b) pour
- c) malgré
- d) sans

16. Il que la neige tombe à Berlin en mai.

- a) vient
- b) va
- c) arrive
- d) voudrais

17. L'exonération de la taxe est pour son parcours législatif.

- a) prête
- b) prêtée
- c) prète
- d) prêt

18. Il n'a pas encore le match mais il mène 5-1.

- a) passé
- b) finie
- c) gagné
- d) obtenu

19. En cas de problème, tu peux appeler le consulat de jour comme de nuit.
Tu peux appeler ...

- a) n'importe qui
- b) n'importe quand
- c) n'importe où
- d) n'importe comment

20. Synonyme de surprise :

- a) passablement
- b) étonnement
- c) principalement
- d) agacement

21. J'ai ... qui tourne.

- a) la tête
- b) le poumon
- c) l'estomac
- d) le nez

22. Les enfants doivent aller chez le dentiste deux fois par ...

- a) Chaque année
- b) an
- c) ans
- d) l'année

23. Avoir le coup de foudre

- a) être de très bons amis
- b) être très complice
- c) Se disputer continuellement
- d) Tomber amoureux

24. Mon beau-fils

- a) C'est le frère de ma femme
- b) C'est le mari de ma tante
- c) C'est la mère de mon mari
- d) C'est le fils que mon mari a eu avec sa première femme

25. Tu achètes du pain avant de rentrer

- a) Tu l'achètes avant de rentrer.
- b) Tu lui achètes avant de rentrer.
- c) Tu leur achètes avant de rentrer.
- d) Tu le achètes avant de rentrer

26. Il repasse ses chemises ?

- a) Oui, il le repasse tout seul.
- b) Oui, il les repasse tous seul.
- c) Oui, il les repasse tout seul.
- d) Oui, il la repasse tout seul,

27. Le peuple français est furieux qu'il y ... autant de chômage parmi les jeunes

- a) avait
- b) avoir
- c) ait
- d) Aurait

28. Il se peut que nous ... faire des concessions

- a) Devion
- b) Devrait
- c) Devoir
- d) Devrions

29. C'est avec ... que nous avons appris la fermeture de l'entreprise

- a) stupéfait
- b) stupéfaction
- c) honorable
- d) humilié

30. J'ai une rage de ...

- a) poumon
- b) nez
- c) tête
- d) dent

Cadre institutionnel

Le secteur de l'économie collaborative, eu égard à son caractère de service en ligne fourni par des plateformes numériques, dépasse au moins partiellement le concept de territorialité qui caractérise les activités économiques traditionnelles. En conséquence, il est important de développer, également en ce qui concerne le secteur de l'économie collaborative, un cadre réglementaire adéquat et clair par rapport à l'objectif général poursuivi par la Commission, qui est de taxer «les bénéfices là où ils sont générés».

Le CESE constate que la sécurité juridique serait étayée par des règles selon lesquelles les entreprises qui offrent et promeuvent des services relatifs à l'économie collaborative sont considérées comme ayant un lien fiscal en Europe. À cet égard, en ce qui concerne précisément les caractéristiques spécifiques des entreprises numériques, la possibilité de dégager une nouvelle formule d'implantation virtuelle des entreprises, appelée «établissement virtuel stable», est actuellement à l'examen.

Il s'agit d'une approche intéressante pour remédier aux problèmes de détermination du lieu d'établissement de ce type d'activité, mais qui nécessite toutefois de mener une vaste réflexion et un examen adéquat au cours des prochaines années. Cela permettrait d'établir dans l'UE le lieu des activités développées sur le marché numérique et de veiller à ce que la valeur économique de la transaction soit taxée en Europe et, d'une manière plus générale, là où la création de valeur s'effectue concrètement.

L'économie collaborative pourrait faciliter certaines activités des autorités fiscales nationales, grâce à la numérisation des paiements effectués par l'intermédiaire de plateformes collaboratives et grâce à la parfaite traçabilité de ces paiements. La structure du système de paiement pourrait faciliter l'exécution des obligations fiscales des opérateurs de ce secteur, comme c'est par exemple le cas en Estonie, où la procédure de déclaration des revenus des chauffeurs et de certains prestataires de services est simplifiée grâce à la collaboration avec les plateformes numériques.

De manière générale, le CESE souhaite que l'échange d'informations sûres et traçables entre autorités fiscales, opérateurs et plateformes collaboratives aide à réduire les charges administratives relatives à l'activité de paiement des taxes dans le secteur de l'économie collaborative, ainsi que les coûts de la mise en œuvre qui incombent aux autorités financières, dans le cadre d'une collaboration rendue plus simple et plus sûre par l'environnement technologique dans lequel interviennent les transactions.

La taxe sur la valeur ajoutée

En ce qui concerne les activités de l'économie collaborative et leur assujettissement à la TVA, il convient avant tout d'établir une distinction entre les activités menées par différents nouveaux modèles économiques, c'est-à-dire directement par les plateformes collaboratives ou les différents prestataires de services qui s'inscrivent sur ces plateformes, et les modèles qui développent diverses activités à travers des plateformes, comme par exemple la vente d'espaces ou de données d'utilisateurs en vue d'insertions et d'annonces publicitaires.

En ce qui concerne ces derniers, les entreprises sont déjà assujetties à l'impôt des sociétés. Elles recueillent les informations provenant des utilisateurs – chaque fois que l'un d'eux lance une recherche, les entreprises recueillent des informations qu'elles peuvent ensuite vendre aux annonceurs et autres parties intéressées; s'il y a création de valeur, l'échange des données (collecte et vente des informations) devrait être soumis à la TVA.

S'agissant du modèle opérant sur le rapprochement de l'offre et de la demande, l'on peut considérer qu'il crée de la «valeur ajoutée» par la fourniture d'un service et l'instauration d'une transaction/d'un échange entre clients et chauffeurs: cette valeur ajoutée devrait dès lors être soumise à la TVA.

D'une manière générale, du point de vue de la TVA, il est nécessaire de faire la différence entre trois types de cas en ce qui concerne les modalités de paiements des prestations offertes dans le cadre de l'économie collaborative: i) les cas dans lesquels les prestations sont offertes en échange du paiement d'une somme d'argent; ii) les cas dans lesquels la rémunération du service intervient non pas en argent mais en échange d'une autre prestation ou d'une rémunération non monétaire; et iii) les cas dans lesquels la prestation est offerte à titre gratuit et sans aucune contrepartie.